

Je dispose encore de liquidités

● Relations avec les fournisseurs :

- Suppression des délais de règlement
- Assignations pour créances non contestées

● Relations avec les salariés :

- Règlements des salaires en retard
- Démission de salariés « clés »

● Relations avec les créanciers publics :

- Non dépôt des déclarations
- Décalage dans la déclaration des bases de cotisations ou de TVA
- Non règlement des cotisations ou de la TVA
- Avis à tiers détenteur
- Procès importants
- Experts comptables : suspension des travaux du fait du non règlement des honoraires